Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Convocation au tribunal suite à trop perçu (qui a été remboursé)

Par Sansnom

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de trop perçu en début d'année de la part de la sécurité sociale. Après vérification, j'ai bien constaté le trop perçu sur mon compte et me suis connectée sur le portail indiqué sur le courrier pour rembourser directement sur le site le trop perçu.

Quelques mois plus tard, je reçois un courrier m'annonçant que je serais convoquée au tribunal concernant ce litige. Je m'aperçois aussi que mes dernières consultations médicales n'ont pas été remboursées et on fait l'objet de retenu.

Suite à ce courrier, j'ai remarqué ne pas avoir reçu de justificatif de paiement suite au paiement fait sur le site. Mais, sur mon compte bancaire, on voit bien un paiement pour la CPAM du 93 pour la somme réclamée. J'ai envoyé une copie de mon relevé bancaire au tribunal pour faire une contestation. Je pensais que l'affaire serait réglée mais j'ai reçu un nouveau courrier m'informant que je serais convoquée au tribunal, que je dois transmettre mes preuves à mon adversaire avant le procès.

Mes questions :
- dois-je obligatoirement faire appel à un avocat ?
- n'y a-t-il pas un moyen d'éviter le tribunal pour ne pas perdre plus de temps et surtout avoir à poser une journée spécifiquement pour ça ?
- quels conseils me donnez vous ?

Cordialement